



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

collectivités territoriales

Question écrite n° 26796

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales sur les difficultés que rencontrent certaines communes, en particulier rurales, pour trouver une compagnie d'assurances acceptant de couvrir leurs risques territoriaux d'exception. Face à cette réticence, qui *a fortiori* entraîne une forte augmentation des cotisations versées par les municipalités, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles solutions pourraient être envisagées, notamment sous la forme d'une négociation globale initiée par son ministère.

Texte de la réponse

L'inquiétude des collectivités territoriales et des compagnies d'assurance sur un durcissement des conditions d'assurabilité du secteur public local a justifié, en 2006, la création d'un groupe de travail qui a rendu son rapport en juin de la même année. Ce rapport constate que le marché de l'assurance des collectivités territoriales a connu une concentration qui ne nuit toutefois pas à leur capacité à obtenir des réponses à leurs appels d'offres. Si quelques difficultés ont pu être recensées, celles-ci revêtent un caractère ponctuel et sont liées à des circonstances locales. En outre, les charges d'assurance, certes en augmentation, restaient encore globalement faibles pour les collectivités territoriales. Plusieurs recommandations ont également été faites dans ce rapport parmi lesquelles figurent la nécessité de développer la prévention et la politique de gestion des risques et l'amélioration de la transparence sur les risques propres au secteur local afin de favoriser le dynamisme de l'offre des compagnies d'assurance.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26796

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Intérieur et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5822

Réponse publiée le : 24 novembre 2009, page 11186